

Les paysages et les espaces remarquables

Un patrimoine bâti et paysager riche,
mais inégalement reconnu et valorisé

L'Île-de-France, région capitale d'un État resté très longtemps centralisé, bénéficie d'un héritage et d'une concentration exceptionnels de lieux historiques et de monuments. Le patrimoine bâti et les sites sont répartis sur l'ensemble du territoire régional, tant urbain de l'agglomération centrale que rural. Paris détient autant de monuments historiques inscrits ou classés (2 000 environ) que le reste de la région, et la région, avec plus de 4 000 monuments, représente 10% du total national. La superficie totale des espaces protégés, toutes protections confondues, y compris les abords de monuments historiques, représente 327 114 ha, soit plus du quart du territoire de l'Île-de-France.

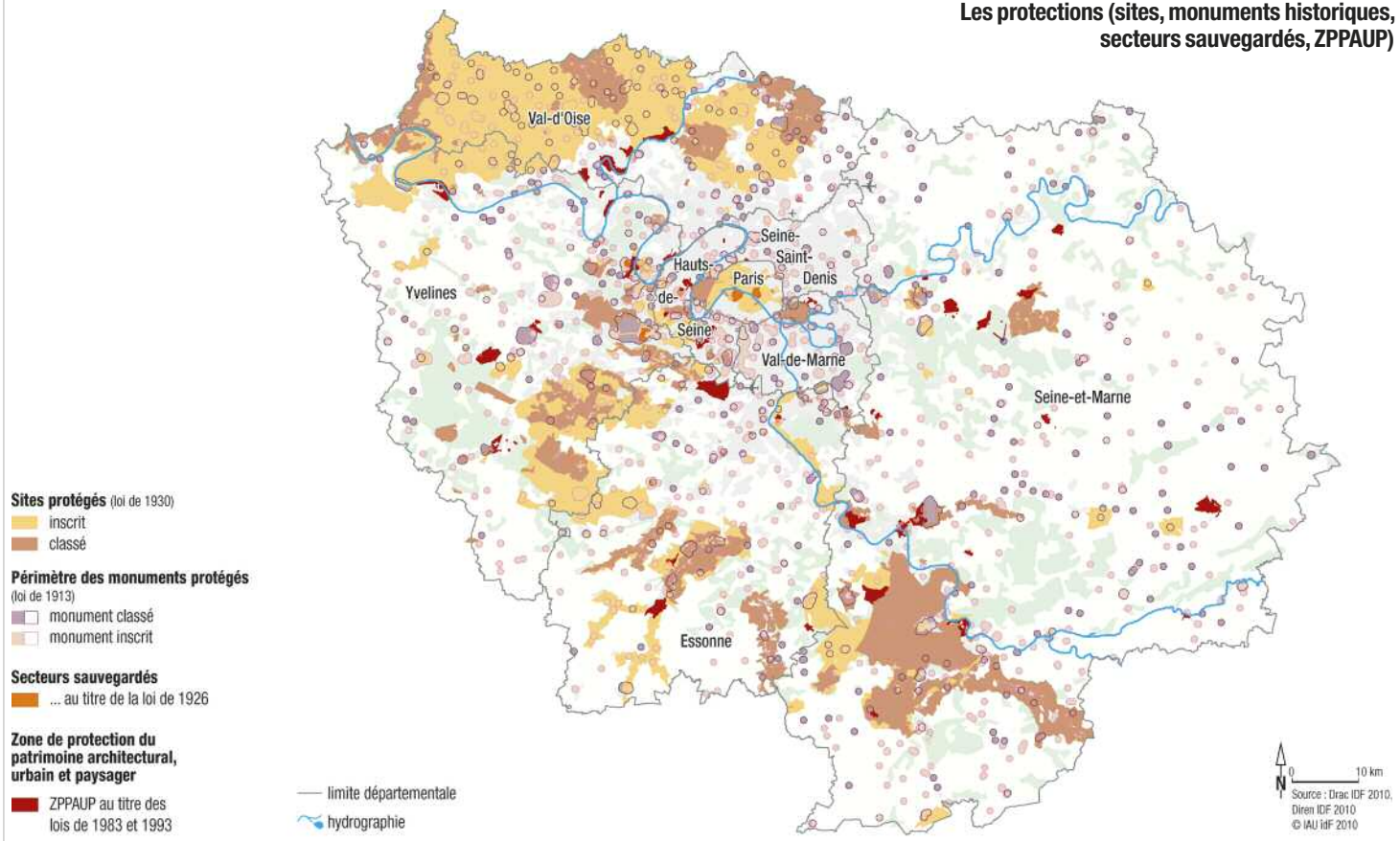
Quatre sites franciliens sont inscrits par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial : le palais et le parc de Versailles, le palais et le parc de Fontainebleau (le massif forestier de Fontainebleau est quant à lui classé en réserve de biosphère), Paris et les quais de la Seine, Provins. Le patrimoine participe fortement à l'identité et au rayonnement de l'Île-de-France, pour en faire la première région touristique mondiale. C'est un élément appréciable du cadre et de la qualité de vie, et aussi de l'identité des territoires et de l'enracinement des populations. Associé au tourisme et à la politique culturelle, ce patrimoine représente pour la région une précieuse ressource et un gisement d'emplois.



**La Tour César, donjon médiéval,
à Provins (77).**

F. Dugeny/IAU idF

Les protections (sites, monuments historiques, secteurs sauvegardés, ZPPAUP)



Monuments historiques protégés au 31 décembre 2009

Type	Île-de-France (Paris inclus)	Paris
Monuments classés	1 297	424
Monuments inscrits	2 913	1 487
Total	4 210	1 911

Source : Drac Île-de-France, IAU idF, SIGR.

Sites protégés, ZPPAUP et secteurs sauvegardés au 31 décembre 2009

Statut	Nombre	Surface en ha	% superficie régionale
Sites classés	251	96 285,08	7,98
Sites inscrits	237	143 099,23	11,86
Total	488	239 384,32	19,84
ZPPAUP	46	8 993,52	0,75
Secteurs sauvegardés	4	550,28	0,05

Source : Diren Île-de-France, IAU idF, SIGR 2010.

La notion de patrimoine dépasse bien sûr largement celle des sites et monuments historiques protégés qui n'en sont qu'une partie. Elle inclut également tous les éléments du bâti reconnus par l'Inventaire général.

Un patrimoine bâti important et diversifié

Le patrimoine bâti de l'Île-de-France se définit comme un ensemble de monuments reconnus mondialement, mais aussi par un ensemble de cœurs de bourgs anciens et de grandes fermes très identitaires, plus importants dans l'espace rural, mais subsistant aussi jusque dans le cœur d'agglomération. Plus de 800 communes sur 1 200 sont concernées.

En Île-de-France, seuls quatre secteurs sont sauvegardés, dont deux à Paris : le quartier du Marais (131 ha), un quartier dans le 7^e arrondissement (193 ha), les centres anciens de Versailles (164 ha) et de Saint-Germain-en-Laye (61 ha).

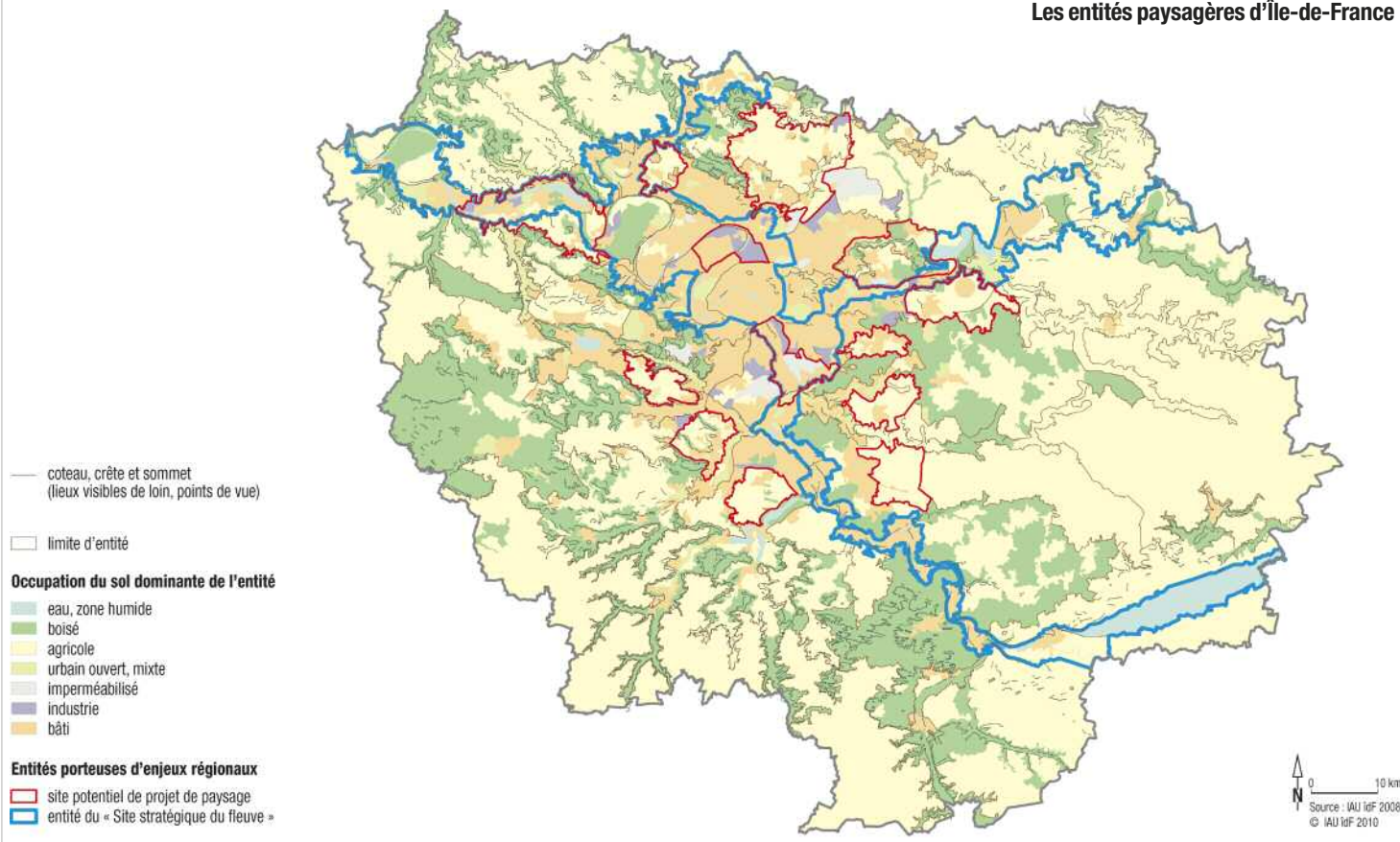
Superficie totale protégée (monuments historiques et leur périmètre de protection – rayon de 500 m), sites, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager – ZPPAUP), secteurs sauvegardés) : 327 114 ha, sans doubles comptes, soit 27 % du territoire régional.

Source : IAU idF, SIGR 2010.

Les monuments historiques situés sur le territoire de la ville de Paris ne sont pas représentés sur la carte en raison de leur très forte densité.

➔ @ Carte : « Les bourgs et villages de caractère » sur www.iau-idf.fr

Les entités paysagères d'Île-de-France



Un patrimoine paysager et immatériel remarquable, peu reconnu

Le paysage d'Île-de-France est d'une grande qualité par la lisibilité qu'il donne de la géomorphologie régionale et de l'activité humaine qui l'a façonné : plateaux de grande culture, grands massifs forestiers, coteaux boisés anciennement viticoles ou fruitiers, petites vallées au paysage plus compartimenté, grandes vallées témoins de l'activité et des communications, silhouettes urbaines caractéristiques, créations paysagères qui mettent en valeur la géographie (parcs, perspectives, berges...).

Une partie de ce patrimoine des grandes entités paysagères est reconnue de diverses façons : sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930, parcs naturels régionaux, paysages urbains (secteurs sauvegardés, ZPPAUP), mais aussi sites protégés au titre du patrimoine



**Les méandres
de la Seine
à Vetheuil (95).**

J.-G. Jules/IAU îdF

naturel qui possèdent tous une valeur paysagère. Mais la valeur des paysages d'Île-de-France et de leurs éléments va bien au-delà de sites délimités reconnus dans leur globalité. De nombreux éléments méritent d'être sauvegardés :

- formes paysagères rurales (plantations, bosquets, haies, murs) ;
- tracés historiques (voies romaines, chemins médiévaux, allées et routes royales, voies ferrées), notamment ceux qui forment des perspectives ;
- trame foncière, c'est-à-dire organisation du parcellaire ;
- belvédères et espaces dégagés, qui offrent des vues lointaines ;
- toponymie traditionnelle, liée à la géographie ancienne des lieux ou à leur histoire.

Ces éléments sont d'autant plus négligés qu'ils sont largement immatériels, leur intérêt résidant dans l'organisation de l'espace qu'ils créent ou le sens qu'ils donnent aux lieux.

Source : Schéma directeur de la région Île-de-France, projet adopté le 25 septembre 2008, Évaluation environnementale, 2008.

